

COMMISSION NATIONALE DE DÉONTOLOGIE DE LA SÉCURITÉ

Saisine n°2009-145

DECISION

de la **Commission nationale de déontologie de la sécurité**

à la suite de sa saisine, le 28 juillet 2009,
par M. Jean-Louis MASSON, sénateur de la Moselle

La Commission nationale de déontologie de la sécurité a été saisie, le 28 juillet 2009, par M. Jean-Louis MASSON, sénateur de la Moselle, à la demande de M. B.S., qui conteste une contravention pour inobservation de l'arrêt imposé par un feu rouge fixe, alors qu'il circulait à bord de son véhicule, le 16 mai 2009 à Metz.

Elle a entendu M. B.S.

> DECISION

M. B.S. conteste une contravention pour inobservation de l'arrêt imposé par un feu rouge fixe, alors qu'il circulait à bord de son véhicule, le 16 mai 2009 à Metz.

La Commission n'est pas compétente pour connaître de ce type de contentieux qui relève des attributions du tribunal de police.

Adopté le 16 novembre 2009.

Pour la Commission nationale de déontologie de la sécurité,

Le Président,

Roger BEAUVOIS